



DÉPÔT RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION 2024-2025-2026

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2024-2025-2026, a été déposé à mon bureau le 8 septembre 2023, et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 00 à 16 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h, sauf les jours fériés,

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1er mai 2024;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :
M.R.C. de Maria-Chapdelaine
173, Boul. Saint-Michel Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 4N9
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 97-132 de la M.R.C. Maria-Chapdelaine et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Saint-Edmond-les-Plaines
ce 21 septembre 2023


Alexandre Pigeon
Directeur général et greffier-trésorier

